



Corbeil-Essonnes-Environnement (CEE)

Association déclarée N° W912001630 fondée en 1983
Siren 539 875 682, APE 9499Z

Assemblée générale ordinaire
13 avril 2019

Présentation

Ordre du jour



- Emargement & appel à cotisation 2019
- Rapport moral
- Rapport d'activités 2018
- Rapport financier 2018
- Rapport d'orientation 2019
- Vote - approbation des rapports
- Conseil d'Administration
 - Vote pour le conseil d'administration
- Discussion - La parole aux adhérents
- Pot & fin

Rapport moral



- Objet de l'association :
 - Cadre de vie
 - Environnement
 - Transition écologique, Transition énergétique
 - Mobilité
 - Lutte contre le réchauffement climatique
 - Architecture, urbanisme
 - Sécurité, stationnement
- Acteur en démocratie participative
- Périmètre
 - Corbeil-Essonnes et les communes environnantes

Activités 2018 - 1



- Février 2018 : rendez vous avec le maire et son cabinet suite à la motion sur le cadre de vie
- Mai 2018 : EVEP et signature de la convention entre les communes, GPS & le Dpt sur la protection et la valorisation du Cirque de l'Essonne - 750 visiteurs
- Veille sur les permis de construire - Les Coudras
- Recours gracieux - site PomChou
- Rencontre avec les dirigeants de Promogerim
- Septembre : forum des associations
- Concertation sur le projet Haropa de l'aménagement du Port de Corbeil
- Révision du PLU : réunions du PLU en mairie, commission extra-municipale, Personne Publique Concertée
- Participation aux réunions de quartier
- Participation au Conseil Citoyen
- Participation à la Maison de Banlieue & d'Architecture
- Participation à Grand Paris Sud écocitoyen

Activités 2018 - 2



- Participation au Plan Local de Santé dans le cadre du Contrat de Ville
- Participation à l'ouvrage : Identité de l'Essonne (en vente)
- Participation à l'ouvrage : Ensembles, l'histoire continue - Mémoire et projets des grands ensembles (prochainement en vente)

Perspective 2019 - 1



- Cirque de l'Essonne
 - Situation actuelle :
 - Zones humides incluses dans le PLU en révision
 - Classement ENS fait
 - Convention signée
 - Dossier ZNIEFF de type 2 en cours (NaturEssonne, DRIEE)
 - Participation aux sessions de l'Observatoire départemental de la nature (ODNE)
 - Gestion du projet par les institutions : les communes, GPS, le département
 - Participation au Comité de pilotage
 - Le rôle du Cirque à Cœur et de CEE au sein du Cirque à Cœur est à redéfinir
- Grands projets sur Corbeil-Essonnes
 - OIN - Pôle gare
 - Ancien Hôpital
 - NPRNU Tarterêts
 - Site ex-Dentressangle
 - Cœur de Ville
- PLU - OAP géographiques & thématiques
 - Impacts sur les zones pavillonnaires
 - Calendrier de la révision, enquête publique
 - Proposition d'une réunion des adhérents fin juin

Perspective 2019 - 2



- Grands sujets
 - Croissance de la population, nombre de logements
 - Réchauffement climatique, imperméabilisation des sols
 - La nature en ville - qualité des espaces verts
 - Les inondations, l'eau dans les sols
 - Stationnement - circulation, circulations douces
- Événements
 - 1^{er} juin EVEP, rendez vous sur le stade de Robinson
 - 5 juin : Arcel projection et débat sur le film : « Jeune Bergère », en partenariat avec Robinson fait son panier AMAP et le groupe local Terre de Liens G P S
 - Fin juin : réunion adhérents sur la révision du PLU

COMPTE DE RESULTAT CEE 2018

CHARGES			PRODUITS		
	2017	2018		2017	2018
60 ACHATS	798,00	596,01	70 VENTES DE PRODUITS FINIS-PRESTATIONS		0,00
Photocopies	684,00	519,20	Prestations de service		
Fournitures entretien -petit équipement	114,00	76,81	Vente livre « Identité de l'Essonne »		
61 SERVICES EXTERIEURS	353,00	630,94	74 SUBVENTIONS	1 200,00	0,00
Location immobilière			COMMUNES		
Location mobilière			Etat (DRIEE)		
Assurances	107,00	105,64	DEPARTEMENT	1 200,00	
Documentation	246,00	525,30	EPCI		
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 187,00	1 505,00	75 COTISATIONS et DONNS	796,00	650,00
Etudes et recherches Personnel extérieur			Cotisation des associations	796,00	650,00
Rémunération intermédiaires et honoraires	2 343,00	1 260,00	Libéralités perçues		
Publicité, publications	200,00				
Déplacements,missions, réceptions	600,00	300,00			
Frais postaux et télécommunications		81,60			
Services bancaires	44,00	45,00			
65 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	250,00	223,00	76 REVENUS VALEURS MOBILIERES	2 592,00	2 304,95
Cotisations autres associations		223,00	compte courant	2 592,00	1 718,00
Engagements a réaliser sur subv. attribuée			Intérêts livret A		586,95
EXCEDENT			DEFICIT		
TOTAL	4 588,00	2 954,95	TOTAL	4 588,00	2 954,95
Emploi des contributions volontaires	10 000,00	10 000,00	Contributions volontaires	10 000,00	10 000,00
TOTAL GENERAL	14 588,00	12 954,95	TOTAL GENERAL	14 588,00	12 954,95

Vote des rapports



- Rapport moral 2018
- Rapport d'activités 2018
- Rapport financier 2018
- Rapport d'orientations 2019

Conseil d'administration



- Les mandats de :
 - Sylvie Dayani, Hélène Pavamani, Jean-Marie Siramy, Pierre Michel, Claude Combrisson, Nicole Meresse, Claudine Moccand, continuent sur 2019
- Départ et démission d'Yves Yserd
- Les mandats de Marie-Françoise Prades, Annie Duval sont terminés et sont proposés au renouvellement
- Nouveau candidat : ?
- Elections pour le CA

Bureau de l'association



- Le bureau de l'association, élu pour 1 an lors du conseil d'administration d'avril 2018 est composé de :
 - Claude Combrisson, président
 - Hélène Pavamani, vice-présidente communication
 - Pierre Michel, secrétaire
 - Jean Marie Siramy, trésorier
- Il sera proposé au vote du Conseil d'Administration
 - Poste de président
 - Poste de vice-présidente
 - Poste de trésorier
 - Poste de trésorier adjointe
 - Poste de secrétaire
 - Poste de secrétaire adjoint



La parole aux adhérents



Corbeil-Essonnes-Environnement (CEE)

Association déclarée N° W912001630 fondée en 1983
Siren 539 875 682, APE 9499Z

Assemblée générale extraordinaire
13 avril 2019

Présentation

Modification des statuts - 1



- Préciser l'objet de l'association afin de ne pas être contesté en cas de litige contentieux
 - Article 2
- Quelques modifications mineures dans les autres articles
- Nouveaux statuts en annexe
- Vote de l'assemblée générale sur ces nouveaux statuts

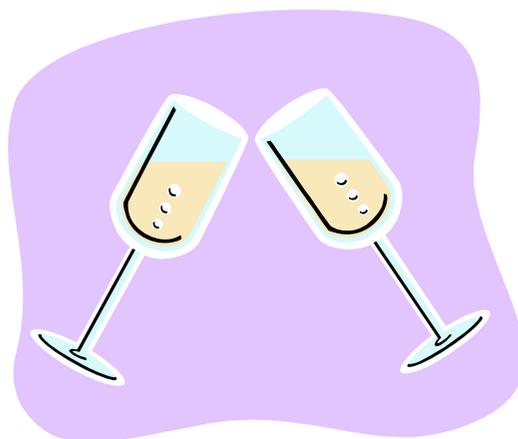
Modification des statuts -2



- Article 2 : Objet de l'association
- Corbeil-Essonnes-Environnement a pour objet de préserver et améliorer le cadre de vie des habitants de Corbeil-Essonnes.
- L'association agit en matière d'activités privées et publiques tendant à influencer sur l'environnement, le cadre de vie, l'architecture, l'urbanisme et l'urbanisme commercial, sur le territoire de la ville de Corbeil-Essonnes.
- Elle a aussi pour mission de défendre les intérêts des habitants dans les domaines de la sécurité, de la circulation et du stationnement afin de sauvegarder leur qualité de vie.
- Elle peut exercer sur le territoire communal des actions contentieuses dans les domaines ci-dessus énumérés.
- **Celles-ci peuvent aussi s'exercer dans les communes limitrophes de Corbeil-Essonnes (Evry-Courcouronnes / Lisses / Villabé / Ormoy / Le Coudray-Montceau / Saintry-Sur-Seine / Saint-Pierre-Du-Perray / Saint-Germain-Lès-Corbeil) dans les mêmes domaines et dans la mesure où des opérations projetées auraient un impact négatif sur la qualité de vie des habitants de Corbeil-Essonnes.**
- Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tout pouvoir à cet effet. Sans qu'une délibération de l'assemblée générale soit nécessaire et après accord du conseil d'administration, le président a, seul, qualité pour représenter l'association et agir en justice, tant en demande qu'en défense, former tous les appels et pourvois et transiger.



Fin de l'assemblée Générale 2019





Corbeil-Essonnes-Environnement

Statuts de l'association Corbeil-Essonnes-Environnement

Mis à jour le 13 avril 2019

Article 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

Corbeil-Essonnes-Environnement

(ex Comité de défense des habitants de la Rive Droite de Corbeil-Essonnes).

Article 2 : Objet de l'association

- Corbeil-Essonnes-Environnement a pour objet de préserver et améliorer le cadre de vie des habitants de Corbeil-Essonnes.

L'association agit en matière d'activités privées et publiques tendant à influencer sur l'environnement, le cadre de vie, l'architecture, l'urbanisme et l'urbanisme commercial, sur le territoire de la ville de Corbeil-Essonnes.

Elle a aussi pour mission de défendre les intérêts des habitants dans les domaines de la sécurité, de la circulation et du stationnement afin de sauvegarder leur qualité de vie.

- Elle peut exercer sur le territoire communal des actions contentieuses dans les domaines ci-dessus énumérés contre des collectivités territoriales ou des personnes privées.

Ces actions contentieuses peuvent aussi s'exercer dans les communes limitrophes de Corbeil-Essonnes (Evry-Courcouronnes / Lisses / Villabé / Ormoy / Le Coudray-Montceau / Saintry-sur-Seine / Saint-Pierre-du-Perray / Saint-Germain-lès-Corbeil) dans les mêmes domaines et dans la mesure où des opérations projetées auraient un impact négatif sur la qualité de vie des habitants de Corbeil-Essonnes.

- Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tout pouvoir à cet effet. Sans qu'une délibération de l'assemblée générale soit nécessaire et après accord du conseil d'administration, le président a, seul, qualité pour représenter l'association et agir en justice, tant en demande qu'en défense, former tous les appels et pourvois et transiger.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé au 13, rue du 14 juillet 91100 Corbeil-Essonnes. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration : la ratification en assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 : Composition de l'association

L'association se compose de :

- Membres d'honneur
- Membres actifs ou adhérents

Article 5 : Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes présentées.

Nul ne pourra faire partie de l'association s'il n'est pas majeur.

Article 6 : Cotisation

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation. Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser leur cotisation (15 euros en 2019).

Article 7 : Radiations

La qualité de membre se perd par :

- La démission
- Le décès
- La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations.
- Les subventions de l'état, régions, départements et communes.
-

Article 9 : Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration d'au moins 8 membres élus pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un président et si besoin est, un vice-président
- Un secrétaire et si besoin est, un secrétaire adjoint
- Un trésorier et si besoin est, un trésorier adjoint

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à plus de trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 10 : Réunion du Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit, si possible, une fois par mois, sur convocation du président, ou sur demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 11 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil sortants, au scrutin secret.

Ne devront être traités, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un de ses membres inscrits, le président peut, quinze jours avant la date fixée, convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Les convocations établies par le secrétaire indiquent l'ordre du jour.

Article 13 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les différents points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 14 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Corbeil-Essonnes, le 13 avril 2019

Le président, Claude Combrisson

Le secrétaire, Pierre Michel



Corbeil-Essonnes Environnement

Association déclarée N° W912001630 fondée en 1983 adhérente à Essonnes-Nature-Environnement

email : confluence91@orange.fr, 13 rue du 14 Juillet 91100 Corbeil-Essonnes

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2019

L'assemblée générale extraordinaire de l'association Corbeil-Essonnes-Environnement a été convoquée le 13 avril 2019, 75 avenue Carnot à Corbeil-Essonnes, de 12 :30H à 12:45H.

Présents et pouvoirs : 17 présents à jour de cotisation et 14 représentés à jour de cotisation ayant donné pouvoir, soit 31 adhérents à jour de cotisations pouvant participer aux votes. L'association comporte 45 adhérents.

Le président : Claude Combrisson ouvre la séance, le secrétaire de séance : Pierre Michel

Ordre du jour : Présentation et vote sur une proposition de modification de l'article 2 : Objet de l'association afin d'en préciser les termes : ci-dessous la nouvelle rédaction de l'article 2 : Objet de l'association :

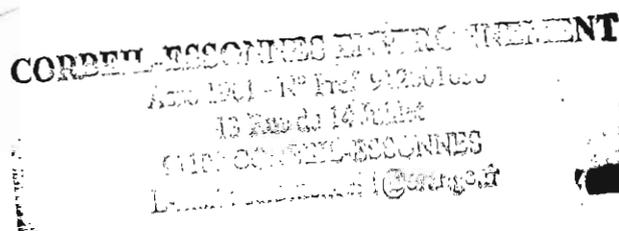
- Corbeil-Essonnes-Environnement a pour objet de préserver et améliorer le cadre de vie des habitants de Corbeil-Essonnes.
- L'association agit en matière d'activités privées et publiques tendant à influencer sur l'environnement, le cadre de vie, l'architecture, l'urbanisme et l'urbanisme commercial, sur le territoire de la ville de Corbeil-Essonnes.
- Elle a aussi pour mission de défendre les intérêts des habitants dans les domaines de la sécurité, de la circulation et du stationnement afin de sauvegarder leur qualité de vie.
- Elle peut exercer sur le territoire communal des actions contentieuses dans les domaines ci-dessus énumérés.
- **Celles-ci peuvent aussi s'exercer dans les communes limitrophes de Corbeil-Essonnes (Evry-Courcouronnes / Lisses / Villabé / Ormoy / Le Coudray-Montceau / Saintry-Sur-Seine / Saint-Pierre-Du-Perray / Saint-Germain-Lès-Corbeil) dans les mêmes domaines et dans la mesure où des opérations projetées auraient un impact négatif sur la qualité de vie des habitants de Corbeil-Essonnes.**
- Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tout pouvoir à cet effet. Sans qu'une délibération de l'assemblée générale soit nécessaire et après accord du conseil d'administration, le président a, seul, qualité pour représenter l'association et agir en justice, tant en demande qu'en défense, former tous les appels et pourvois et transiger.

La modification est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Le Président
Claude Combrisson

Le Trésorier
Jean-Marie Siramy

Rédigé par Pierre Michel, le 26 avril 2019
Pj : les nouveaux statuts en date du 13 avril 2019





Corbeil-Essonnes Environnement

Association déclarée N° W912001630 fondée en 1983 adhérente à Essonnes-Nature-Environnement

email : confluence91@orange.fr, 13 rue du 14 Juillet 91100 Corbeil-Essonnes

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2019 (exercice 2018)

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association Corbeil-Essonnes-Environnement a été convoquée le 13 avril 2019, 75 avenue Carnot à Corbeil-Essonnes, de 9:30H à 12:30H.

Présents et pouvoirs : 17 présents à jour de cotisation et 14 représentés à jour de cotisation ayant donné pouvoir, soit 31 adhérents à jour de cotisations pouvant participer aux votes. L'association comporte 45 adhérents.

Le président : Claude Combrisson ouvre la séance, le secrétaire de séance : Pierre Michel

Ordre du jour :

- Accueil des participants, règlement des cotisations 2019
- Présentation du rapport moral, du rapport d'activités & financier 2018
- Présentation du rapport d'orientation 2019
- Vote et approbation des rapports : Le rapport moral, le rapport d'activités et financier, le rapport d'orientation 2019, sont adoptés à l'unanimité
- Election des membres du Conseil d'Administration.
 - Les mandats de Sylvie Dayani, Hélène Pavamani, Jean-Marie-Siramy, Pierre Michel, Claude Combrisson, Nicole Meresse, Claudine Moccand continuent sur 2019
 - Départ et démission d'Yves Yserd
 - Les mandats de Marie-Françoise Prades, Annie Duval sont terminés et sont proposés au vote de l'assemblée pour leur renouvellement : élues à l'unanimité

Le conseil d'administration du jour même le 13 avril 2019 a approuvé le compte rendu de l'assemblée générale et a procédé au renouvellement du bureau. Par 8 voix pour et 1 abstention sont reconduits ou nommés au bureau :

Président : Claude Combrisson
Trésorier : Jean-Marie Siramy
Secrétaire : Annie Duval

Vice-présidente : Sylvie Dayani
Trésorière adjointe : Marie-Françoise Prades
Secrétaire adjoint : Pierre Michel

Le Président
Claude Combrisson

Le Trésorier
Jean-Marie Siramy

Rédigé par Pierre Michel, le 26 avril 2019

CORBELL-ESSONNES EN VERTONNEMENT
Asso 1901 - N° Pref 912001630
13 Rue du 14 Juillet
91100 CORBEIL-ESSONNES
E-mail : confluence91@orange.fr